

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Gabriel Barrillier, Michel Ducret, Michèle Ducret, Jacques Follonier, Claudine Gachet, Frédéric Hohl, Jacques Jeannerat, Patricia Läser, Jean-Marc Odier, Patrick Saudan, Charles Selleger et Louis Serex

Date de dépôt: 2 février 2009

Proposition de résolution

pour une politique volontariste afin de mettre immédiatement en œuvre des mesures coordonnées pour soutenir l'activité économique et le marché de l'emploi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'en dépit d'une économie relativement diversifiée, Genève n'échappera pas, même partiellement, à la récession mondiale ;
- qu'en dépit d'une bonne tenue des établissements privés qui constituent l'essentiel de sa place financière, il faut s'attendre à une baisse des activités dans ce secteur qui aura des effets négatifs sur l'économie locale et l'emploi ;
- qu'après plusieurs semestres de réduction, le taux de chômage augmentera à nouveau ;
- qu'il est indispensable d'engager à 100 % les budgets d'investissements pour 2009 du canton et des communes ;
- que la Confédération, les cantons et les communes ont la responsabilité de coordonner leurs actions en prenant toutes les mesures nécessaires à leurs niveaux de compétences pour enrayer les pertes d'emplois ;
- qu'il ne s'agit pas de « gesticuler », mais d'inventorier et de mettre en œuvre immédiatement les mesures prêtes à entrer en vigueur (ou sur le point de l'être) afin de soutenir la consommation et l'emploi,

À

invite le Conseil d'Etat :

- à réunir d'urgence un **Comité d'action** composé des départements concernés, de l'ACG, de représentants de l'économie et des partenaires sociaux (ou le cas échéant le **Conseil stratégique de la promotion économique**) chargé de dresser toutes les mesures relevant de la compétence du canton et des communes susceptibles d'être prises immédiatement, en particulier dans les domaines suivants :
 - mise en œuvre **anticipée** des mesures d'allègement de la **fiscalité** des particuliers et des entreprises, y compris la taxe professionnelle communale ;
 - soutien financier temporaire et conjoncturel aux PME/PMI confrontées à des problèmes de trésorerie par une aide accrue en cas de besoin à la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), le tout en concertation avec la Banque cantonale de Genève (BCGE) ;
 - démarrage **de travaux publics** d'infrastructures déjà financés au niveau cantonal et communal ;
 - utilisation des diverses **subventions** décidées sur le plan fédéral au titre d'incitations aux **économies d'énergie** dans le domaine bâti en les coordonnant, par exemple dans un fonds commun ;
 - **soutien à la consommation** par une politique adaptée et concertée d'ouverture des magasins ;
 - accélération – éventuellement par dérogations réglementaires – des **procédures d'autorisations de construire** pour des objets prêts à démarrer dans le domaine du **logement** (Les Vergers, Chapelle-Les Sciez, etc.) ;
- de façon générale à mettre en vigueur par anticipation certaines mesures en fonction de leur degré de préparation et de leur impact sur l'emploi ;
- à concentrer l'ensemble des ressources des administrations publiques cantonales et communales pour accélérer les autorisations en matière de construction, d'aménagement du territoire et d'économies d'énergie ;
- à faire rapport au Grand Conseil d'ici à fin 2009.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis l'apparition brutale de la récession, la plupart des Etats prennent des mesures pour soutenir, voire relancer l'activité économique. Les premières mesures prises l'automne dernier visaient à enrayer l'effondrement du système financier international. Depuis que l'économie dite « réelle » est également touchée, les pouvoirs publics ont d'ores et déjà pris des mesures, d'une part pour soutenir la consommation (baisse d'impôts, diverses bonifications, etc.) et, d'autre part, soutenir certaines branches économiques susceptibles de maintenir l'emploi à très court terme (construction, assainissement du domaine bâti, diverses infrastructures pour les transports publics et privés, etc.). D'abord relativement prudentes, voire timorées, les autorités fédérales semblent avoir maintenant pris la mesure de l'ampleur de la récession et des dégâts considérables qu'elle pourrait provoquer sur le marché de l'emploi. C'est ainsi que les Chambres fédérales ont d'ores et déjà voté un crédit de 100 millions de F pour inciter aux économies d'énergie dans le domaine bâti et qu'une partie de cette somme sera répartie entre les cantons. Cette décision vient s'ajouter au premier « programme de régulation » présenté par le Conseil fédéral à la fin de l'automne dernier et qui approche les 700 millions de F. Il apparaît que cette démarche sera notablement insuffisante. Dès lors, tant le Conseil fédéral que la plupart des cantons sont sur le point de mettre sur pied des programmes de relance complémentaires. Plusieurs cantons ont déjà créé **des comités d'action** et autres « Krisenstab » afin de coordonner les mesures tant au niveau cantonal que fédéral. Une coordination est en place en Suisse romande par la réunion d'experts après décision de la Conférence romande des directeurs de l'économie.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil mettent la dernière main aux décisions politiques pour réduire de façon ciblée les impôts des privés et des entreprises et relancer ainsi la consommation privée et les investissements. Dans leurs budgets 2009, le canton et les communes ont inscrit des montants d'investissements substantiels. **Il leur incombe de les engager dans leur totalité. Au cas où un projet particulier se verrait bloqué ou suspendu, il est indispensable de reporter le montant correspondant sur un autre projet prêt à être mis en chantier.** Le démarrage de travaux publics d'infrastructures de transports (tram) déjà financés a déjà eu lieu. Il s'agit aussi de hâter la réalisation de la route des Nations et de la traversée de

À

Vésenaz. Quant au CEVA, malheureusement retardé par une décision du Tribunal administratif fédéral (TAF), il doit être vigoureusement et résolument soutenu par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat qui doivent exprimer conjointement leur détermination d'aller de l'avant.

La présente résolution demande au Conseil d'Etat de réunir sans tarder un Comité d'action (ou le Conseil stratégique de la promotion économique à condition que cet organe puisse agir vite avec des pouvoirs étendus) composé de représentants habilités des départements concernés, de l'ACG, des dirigeants de l'économie et des partenaires sociaux pour dresser l'inventaire de toutes les mesures concrètes à prendre, de les coordonner de façon à montrer à la population que les autorités ont la volonté d'agir partout où cela est possible et nécessaire et que, sans violer les droits de recours et les droits démocratiques, il s'agit d'accélérer toutes les décisions et les procédures susceptibles de construire des logements, de sauvegarder ou de créer de l'emploi. Dans le **domaine du logement, de l'aménagement du territoire et de l'assainissement du domaine bâti**, il y a lieu de concentrer les ressources de l'administration cantonale et communale pour accélérer les autorisations. En effet, plusieurs années après les déclassements votés par le Grand Conseil à la Chapelle-les-Sciez et aux Vergers, aucune grue n'est encore visible sur ces terrains en raison de divers attermolements, d'une coordination insuffisante et des lenteurs dus à une allocation non optimale des ressources administratives. Le temps des tergiversations est passé.

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir cette proposition de résolution avec détermination.